

# Appels téléphoniques et courriels frauduleux : l'administration fiscale vous alerte

Publié le 18 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Proposition de remboursement d'argent par téléphone ou courriels, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) met en garde en cette période de déclarations d'impôt contre les tentatives d'escroquerie avec usurpation de l'identité. Attention, il s'agit de tentatives d'hameçonnage (*phishing* en anglais). Soyez vigilant, ces mails n'émanent pas de la DGFIP et il ne faut en aucun cas y donner suite.

La plupart de ces tentatives porte sur :

- des fraudes à la carte bancaire accompagnant la promesse d'une restitution d'impôt (*exemple de mail frauduleux* : « nous vous annonçons que vous êtes admissible à recevoir un remboursement de 490 € de la part de la Direction générale des Finances publiques sur la carte enregistrée sur votre espace client » – un numéro de référence commençant par GOUV est même indiqué ;
- des appels sur des numéros surtaxés (certains sites internet renvoient vers des numéros surtaxés en 0 899... ou 0 891... pour joindre les centres des Finances publiques) ;
- des escroqueries aux faux ordres de virement réalisées par courrier, téléphone ou courriel avec parfois de faux formulaires en pièce jointe et usurpant les adresses électroniques de la DGFIP (ce sont les entreprises qui sont particulièrement visées, en poussant un salarié à effectuer un virement bancaire sur un compte frauduleux, en usurpant l'identité du véritable créancier) ;

Il s'agit de manœuvres frauduleuses pour vous inciter à livrer des données personnelles (coordonnées bancaires, justificatifs d'identité ou de domicile). D'une manière générale, prenez garde lorsque vous recevez un message électronique où l'expéditeur :

- vous demande de l'argent ou propose de vous rembourser une somme d'argent ;
- cherche à recueillir des informations personnelles (coordonnées bancaires, état-civil...).

Les services de la Direction générale des Finances publiques ne demandent jamais de coordonnées bancaires ou d'informations personnelles par courriels ou téléphone. En cas de doute sur l'origine des messages reçus, ne répondez pas aux courriels et détruisez les immédiatement. Si vous avez déjà répondu à un message frauduleux en donnant vos coordonnées bancaires, vous devez avant tout faire opposition auprès de votre banque.

Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

- par internet sur « [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr) » ;
- par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817.

**A noter** : Pour obtenir des renseignements fiscaux pour les particuliers, les numéros à utiliser sont :

- soit des numéros de téléphone ordinaires d'appels locaux (en 01, 02, 03, 04 ou 05) qui sont ceux des centres des Finances publiques ;

- soit le numéro unique non surtaxé (prix d'un appel local) : 0 809 401 401.